



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Alpes

Commune : L'Argentière-la-Bessée

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise paroissiale Saint-Apollinaire et terrains attenants

Monument(s)

Appellation : Eglise paroissiale Saint-Apollinaire et terrains attenants

Protection : classement

Arrêté : classement le 28/08/1933

Étendue de la protection : Les terrains ci-dessous désignés, entourant l'église de l'Argentière, à savoir : A l'Est, le chemin d'une largeur de 5 m 50 environ ; au Nord, la portion de terrain sur une largeur de 8 m, à partir du mur Nord de la sacristie ; à l'Ouest, le chemin jusqu'à la bordure des propriétés privées ; au Sud, la place jusqu'au mur bâti en pierre et jusqu'à la rambarde en fer faisant suite à ce mur : classement par arrêté du 28 août 1933

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.